

gique sont rappelés et devront rentrer en France dans la quinzaine. M. le général Huel, chef de l'état-major-général de l'armée est appelé comme tous les autres.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 20 mars.

Samedi, 13 de ce mois, est décédé, en cette ville, M. Guillaume-Joseph Goosse, conseiller à la cour supérieure de justice et de cassation du grand-duché. Sa dépouille mortelle a été portée en terre le lundi 15, accompagnée des magistrats de l'ordre judiciaire et d'un nombreux concours d'amis du défunt. M. Goosse avait été, avant 1830, président du tribunal de première instance de Neufchâteau.

— Le 17 de ce mois, un orage très-violent, accompagné d'un roulement continu du tonnerre, a passé, entre quatre et six heures du soir, sur notre ville. La foudre est tombée dans le jardin de S. Exc. le lieutenant-général commandant de la forteresse et a réduit en ételles minimes un grand peuplier de Canada. On ne connaît pas d'autres dommages.

— Dans le courant de la semaine dernière, un chien que l'on a cru atteint d'hydrophobie, a mordu quelques personnes et un cheval, dans le village de Wormeldange. Des mesures de police ont été prises sur-le-champ pour conjurer les suites de cet événement. Le chien a été abattu. S'il faut en croire des renseignements dignes de foi, le chien dont il s'agit n'était que furieux et nullement hydrophobe. Le cheval a été mis en fourrière sous bonne garde, après avoir été visité et pansé par un artiste vétérinaire. On assure que les personnes mordues se sont transportées dans un village des environs de Thionville, afin de recevoir les secours spirituels dont serait en possession un jeune homme tenant de St-Hubert une mission secrète et efficace pour préserver de la rage. La confiance dans les secours de l'art ne serait pas déplacée à côté de la crédulité qu'exploite un charlatan.

— Nous GUILLAUME II, etc.,

Sur le rapport de Notre Régence du pays, du 11 de ce mois, n° 1312, R. P., avons trouvé bon de statuer ce qui suit :

Art. 1^{er}. Dorénavant on ne payera en général pour les passeports à l'étranger que deux florins.

Art. 2. De ce montant il sera versé dans la caisse de l'état un florin septante-cinq cents, qui servira à couvrir les frais et le timbre; les autres vingt-cinq cents seront versés au profit de la caisse de pensions à créer, dans la caisse de l'état, où ils formeront une comptabilité séparée des autres recettes, ainsi que c'est le cas pour les taxes destinées à la même fin, et fixées par Notre secrétaire luxembourgeoise à La Haye.

Art. 3. Pour les passeports à délivrer à des indigens, on percevra seulement les frais de papier et d'impression, fixés à douze cents, à verser dans la caisse de l'état. (*Extrait du Memorial.*)

— On écrit de Metz :

« Le bateau à vapeur la *Providence*, destiné à faire le service de Metz à Trèves, a été inauguré à Thionville, le 11 de ce mois, au milieu d'une immense affluence de curieux. Partit de Metz à sept heures du matin, la *Providence* avait franchi en moins de deux heures les 32 kilomètres qui séparent Metz de Thionville, et elle était accueillie chez nos voisins par les acclamations de la foule, et les détonations de l'artillerie de la garde nationale : le canon de la *Providence* répondait fréquemment à ces amicales manifestations.

« Les détails que nous recevons de Thionville nous dépeignent cette fête comme une des plus intéressantes auxquelles la population thionilloise ait pris part. Favorisée par un brillant soleil, la foule encombrait les remparts, le Pont-Couvert, l'hôpital militaire, et la terrasse appelée la *Corde au Diable*, qui s'étend le long de la Moselle, depuis le pont jusque vers l'embouchure de la Fensche.

« A midi, en amont du Pont-Couvert, a eu lieu la bénédiction du pyroscaphe, à laquelle assistaient toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires de Thionville. Dans les intervalles de la cérémonie, la musique du 9^e régiment d'infanterie se faisait entendre. M. le curé de la ville a d'abord prononcé une allocution conçue en termes fort élevés et fort convenables; puis le sous-préfet a adressé à MM. les fondateurs de la compagnie des *Inexplosibles de la Moselle* quelques paroles de remerciement, auxquelles applaudirent tous ceux qui comprennent les services que notre contrée peut attendre de l'application de la vapeur à la navigation sur la Moselle.

« Après avoir légèrement descendu la Moselle jusqu'à Manom, la *Providence* est revenue saluer les habitans de Thionville, auxquels elle avait dû un accueil si favorable, et elle a repris ensuite la direction de Metz, où elle était de retour vers cinq heures.

« Voilà donc le service assuré, de Metz à Trèves, comme il

l'était déjà de Metz à Nancy. Il est à désirer que la faveur publique l'encourage et le soutienne. »

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — DÉGRAISSAGE A FROID.

Le *Moniteur de la propriété* rapporte l'expérience suivante, faite par un chirurgien-major; elle nous paraît mériter l'attention des ménagères :

La *pariétaire* officinale va devenir précieuse dans les ménages, les hôtels, chez les traiteurs et généralement dans les grands établissemens publics, par son affinité spéciale pour tous les corps gras.

Un soldat attaché à mon service particulier ayant employé cette plante pour nettoyer une bouteille qui avait contenu de l'huile, je fus frappé de sa propriété absorbante, et aussitôt j'en fis d'utiles applications.

Mes expériences multipliées m'ont démontré que la *pariétaire* pouvait servir à laver à froid la vaisselle et tous les ustensiles de cuisine étamés ou en argent, ainsi que les différens vases qui ont contenu du lait, de l'huile, ou tout autre corps gras.

Elle donne, en outre, du brillant au cristal et au verre, et rien ne nettoie plus promptement et plus proprement les glaces, les carafes, les huiliers, les vitres, etc., que cette herbe.

Je pense que son utilité domestique pourra même être étendue encore, puisqu'elle m'a servi à dégraisser parfaitement une paire de gants en peau.

On emploie toute la tige, et principalement les feuilles; on trempe dans l'eau froide les objets à nettoyer, on les frotte légèrement avec une demi-poignée de cette plante; on en introduit les feuilles dans les carafes, les bouteilles, etc., etc.; en y ajoutant une certaine quantité d'eau, puis l'on agite; pour les glaces et les vitres, on trempe tout simplement dans l'eau un peu de cette plante qu'on passe sur la surface.

Lorsqu'elle a servi à laver la vaisselle ou à nettoyer des corps gras, la volaille mange entièrement cette plante qui est très-commune et d'ailleurs fort innocente.

Ce nouveau mode de lavage à l'eau froide sera d'une grande utilité, et économisera en outre beaucoup de combustible.

LE DRAP-FEUTRE EN BELGIQUE.

Sous le titre qui précède, le *Courrier Belge* publie l'intéressant article que voici :

« Si la Belgique n'a pas l'honneur de marcher à la tête des nations industrielles, du moins peut-elle prendre le pas immédiatement après l'Angleterre.

« De tous les pays du continent, la Belgique a été le premier à filer le coton, à fabriquer le gaz d'éclairage, à construire des chemins de fer, etc.; elle aura encore l'honneur d'avoir introduit le drap-feutre, découverte immense dont on ne soupçonne pas toute la portée.

« Il nous appartenait d'assister à la confection de la première pièce, et d'être le premier à jouir de la réalisation d'une de ces cent et une utopies qu'on nous reproche à tort de semer dans la presse, et qui tôt ou tard portent leurs fruits.

« Depuis douze ans, nous avons publié nos prévisions sur la possibilité de remplacer le filage et le tissage de la laine par un simple feutrage; le problème est résolu maintenant, et, pour donner une idée de l'économie qui en résulte, il nous suffira de dire que la main-d'œuvre de ce drap équivalait à peine au prix de l'huile employée à la préparation de l'autre.

« Nous sortons du *Phœnix*, où les premières machines fonctionnent et continueront à fonctionner, pour le public industriel, jusqu'à la fin de ce mois, c'est alors seulement que toutes les préventions, tous les doutes, toutes les petites jalousies seront forcés de céder devant l'évidence. On ne croira plus à ceux qui disent qu'on peut passer le doigt à travers cette étoffe, qu'elle est moins solide, qu'elle s'allonge ou se raccourcit, qu'elle fait des poches qui restent aux coudes et aux genoux, et cent autres hypothèses, filles de l'esprit de dénigrement, baptême nécessaire de toutes les nouvelles inventions et qui ne sert qu'à embellir leur triomphe.

« M. de Bast-de-Herd peut prétendre à la gloire de Lieven Bauwens; l'un a fait pour le drap ce que l'autre a fait pour le coton: ils ont tous les deux le même droit à la maugréation des Anglais et à la reconnaissance des Belges.

« On sait que la première fabrique marchait à Leeds depuis très-peu de mois, quand le directeur du *Phœnix* conçut le projet de l'introduire en Belgique; maintenant c'est fait, et déjà plusieurs capitalistes ont commandé des machines à cet établissement qui les exécute si bien, et dont nous parlerons plus tard. Nous nous bornerons aujourd'hui à donner une idée de la fabrication du drap-feutre.